

Bertrand Cantat doit-il faire profil bas ?

Le contexte

“L'affaire Cantat” agite à nouveau la presse et les réseaux. Suite à une pétition lancée sur la Toile, on apprenait, dans la nuit de lundi à mardi, l'annulation pure et simple de toute sa tournée estivale par Bertrand Cantat lui-même, sous la pression.

Oui

Valérie Dontenwille

Vient de cofonder le collectif
Citoyenne féministe.

■ Le droit à l'oubli pour Bertrand Cantat, condamné pour le meurtre de sa compagne en 2004, oui. Mais un retour flamboyant, poitrine bombée, l'affirmation d'un passé assumé et l'absolution, non. D'où le lancement de notre pétition, pour éviter la banalisation.

Française de 33 ans, vous luttez contre les violences conjugales depuis plus de dix ans. Pourquoi avoir maintenant lancé cette pétition ?

Le 15 février, une femme a déposé une main courante contre Bertrand Cantat pour harcèlement pour “*se protéger*” de son “*comportement menaçant et violent psychologiquement*”. Parallèlement, la presse diffusait les dates de tournée du chanteur. J'y ai découvert le festival Papillons de nuit. Un événement qui a choisi de communiquer davantage sur l'homme que sur sa musique, dressant sur son site le portrait d'un homme héroïque en souffrance. Ce descriptif m'a révoltée.

Je me suis dit : combien faudra-t-il de victimes avant que l'on cesse de le présenter comme une idole ? Combien de jeunes liront ce descriptif qui banalise, en les taisant, les violences conjugales ? Combien de femmes victimes, ou pas, devront encore souffrir de l'exposition médiatique de cet homme ? J'ai donc décidé de souligner l'irresponsabilité du festival et de demander la déprogrammation de Bertrand Cantat en lançant une pétition en ligne.

Que répondez-vous lorsqu'on vous avance l'argument du droit à l'oubli ?

On parle de droit à l'oubli pour désigner les revendications légitimes d'une personne à ne pas voir des informations sur son passé interférer avec sa vie actuelle. Or, si Bertrand Cantat a été condamné en 2003 pour le meurtre de Marie Trintignant, depuis, les témoignages de son extrême violence ne cessent de se multiplier. En 2010, la mère de ses enfants, Krisztina Rady s'est suicidée, laissant un enregistrement de sa voix tremblante sur un répondeur, expliquant qu'elle “*a le cartilage cassé*” et “*le coude tuméfié*”, qu’*il fait des choses horribles avec elle*” et qu'elle ne “*peut s'en sortir saine et sauve*”.

En novembre 2017, le journal “Le Point” a publié le témoignage d'un membre du groupe Noir Désir qui explique que Bertrand Cantat a déjà “*tenté d'étrangler sa petite amie en 1989*”. Puis cette main courante le 15 février 2018... La violence de cet homme n'est pas de l'ordre du “*passé*”. Ce n'est pas de l'ordre d'une publication de photo d'ado gê-

nante sur Internet que l'on souhaiterait voir effacée une fois l'âge adulte atteint. Le jour où Bertrand Cantat a tué de ses mains Marie Trintignant, il est devenu le symbole des violences conjugales. Aucune peine de prison ne pourra faire oublier sa mort. Aujourd'hui, Bertrand Cantat décide de revenir sur scène et de se faire acclamer en son nom. Pire encore, il s'associe à la formule de Nietzsche "Amor fati", "l'amour du destin", ce qui, sans se lancer dans une dissertation philosophique, montre qu'il ne semble pas vouloir oublier son passé mais plutôt l'assumer.

Cantat devrait-il arrêter sa carrière publique ?

Cette pétition n'a pas pour but de remplacer la justice. Bertrand Cantat est libre d'exercer le métier qu'il souhaite. Cependant, un concert et un festival sont deux événements différents. La tradition des festivals est l'un des piliers culturels de notre pays et la richesse de leurs programmations est un élément essentiel pour la promotion des artistes. Soutenus par de l'argent public et issus de mécénat, les festivals mettent en lumière les

artistes qu'ils présentent et invitent à les faire découvrir notamment à un jeune public très nombreux.

Pourquoi un tel débat est-il nécessaire selon vous ?

A la suite de cette pétition (qui aura réuni plus de 75 000 signatures) et à la réponse outrageante des organisateurs du festival (qui se refusaient à changer un mot de leur descriptif et à déprogrammer Bertrand Cantat), nous avons décidé de nous unir pour créer le collectif Citoyenne féministe. Plus que le débat, l'action est obligatoire et nous nous sentons responsables en tant que citoyennes.

En France, une femme meurt tous les deux jours et demi, plus de 225 000 femmes sont victimes de violences au sein du couple sur un an et le coût annuel des violences conjugales est évalué à plus d'un milliard d'euros. Trop de femmes meurent, trop de femmes souffrent en silence, trop d'enfants en sont à jamais traumatisés. Il est irresponsable de banaliser les violences conjugales.

Entretien : Nicolas Capart

Non

Agnès Tricoire

Avocate à la cour d'appel de Paris
codéléguée de l'Observatoire
de la liberté de création.

■ **Aucun groupe ne devrait pouvoir exercer une telle pression sur un artiste jusqu'à le faire céder. C'est une atteinte à la liberté d'expression et de diffusion des œuvres.**

Qui visez-vous quand vous affirmez que Bertrand Cantat a le droit de chanter ?

Tout le monde. Le département de la Manche qui a décidé de retirer ses subventions au festival Papillons de nuit, où Cantat devait se produire, les signataires de la pétition qui ont fait pression, les manifestants qui essaient d'empêcher les concerts d'avoir lieu... Et la salle d'Istres qui vient

d'annuler son concert de façon totalement illégale, à mon avis. On ne peut pas s'engager dans un contrat et le déjuger comme ils l'ont fait, non seulement parce que c'est une rupture contractuelle, mais en plus parce que c'est une atteinte à la liberté d'expression et de diffusion des œuvres. Le communiqué vise tous ces gens.

Justement, que pensez-vous des remous qui ont eu lieu lors de son passage à Grenoble ?

C'était une centaine d'excités particulièrement violents. Bertrand Cantat a voulu discuter avec eux, ce qui était sans doute une erreur, parce que ces gens ne sont pas du tout ouverts à la discussion. Je ne suis pas sûre que l'on puisse lui en faire grief. La violence ne fait pas progresser. Et ici, elle était disproportionnée.

Est-ce qu'il faut différencier l'homme de son œuvre ?

Bien sûr ! Là, de toute façon l'œuvre n'est même pas mise en cause. C'est le droit d'un ancien détenu à monter sur scène qui l'est. Les tribunaux populaires sont absolument effrayants. Il y a un appareil judiciaire pour cela. Ce n'est pas aux victimes ou aux associations de se transformer en tribunaux populaires. Il est primordial de respecter la liberté de chacun. Personne ne les oblige à assister au spectacle.

Que répondez-vous aux organisations féministes qui voient en Cantat un symbole des violences faites aux femmes ?

C'est leur problème et leur lecture. Ses chansons n'ont rien à voir avec toute cette histoire. Chacun voit des symboles là où il veut. Ce n'est pas parce qu'il est connu qu'il devient un symbole. Je ne vois pas pourquoi il serait plus un symbole

que le mari de la coiffeuse de mon village à la campagne qui a tué sa femme. Il n'y a pas de raison de le transformer en symbole. Si les féministes le veulent, c'est leur décision, ce n'est pas la sienne.

Qu'est-ce qui vous inquiète dans la décision de Bertrand Cantat de se retirer des festivals ?

Ce qui nous inquiète, c'est qu'un artiste qui fait face à de telles pressions doive céder. Cela crée un précédent qui fait que n'importe quel groupe de pression pourrait trouver normal de monter au créneau au moindre mécontentement et contre n'importe quel type d'œuvre ou d'auteur, et fasse céder l'ensemble des partenaires. Je pense que ce serait alors une remise en cause beaucoup plus générale du principe de liberté d'expression et de diffusion des œuvres. Le mouvement féministe porterait alors en ce sens une immense responsabilité politique.

Que pensez-vous de la pétition lancée par le collectif Citoyenne féministe ?

C'est vraiment une leçon de morale intrusive. Le festival a eu le courage de résister à cette pression et a été exemplaire à ce titre. Le président du département de la Manche ne s'est pas grandi par son geste politique, cela a encouragé d'autres responsables à prendre le même chemin. Il est évident que les gens cherchent, au travers de la figure de Cantat, un écho médiatique. Le critiquer publiquement donne de la célébrité à celui qui le critique. C'est opportuniste. Pour les féministes, les artistes sont des proies faciles car ce sont des gens qui sont extrêmement exposés, ce qui veut dire que leur cause sera exposée, ce sont des proies faciles. On ne s'interpose pas comme ça entre un artiste et son public !

Cantat s'est vu reprocher l'indécence de sa posture après la une complaisante des "Inrocks"...

Que l'on s'en prenne aux journalistes ! Moi, je considère qu'ils ne lui ont pas rendu service mais ce sont "Les Inrocks" qui ont été mis en cause dans leur façon de montrer Cantat.

Entretien : Colin Gruel (st.)

“En prenant des positions qui ne sont pas à la hauteur des exigences légales, la ministre (française) de la Culture manque aux devoirs relevant de son domaine d'intervention.”

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création

Créé par Agnès Tricoire sous l'égide de la Ligue des droits de l'homme, l'Observatoire a pris la défense de Bertrand Cantat, en rappelant les dispositions légales en vigueur.

Le dossier

Après un premier retour discret en 2013 au micro de la formation Detroit, Bertrand Cantat reprenait les affaires fin 2017 et publiait "Amor Fati", premier album en son nom. Le chanteur avait été libéré en 2007, après une condamnation de huit ans de prison pour coups et blessures ayant entraîné la mort de sa compagne Marie Trintignant. L'annonce d'une tournée solo provoqua une nouvelle levée de boucliers. Une pétition appelant les organisateurs du festival normand Papillons de nuit à le déprogrammer fut mise en ligne. Malgré 75 000 signataires, ceux-là s'y refusèrent. Mais c'est Bertrand Cantat, lui-même, qui finalement décida d'annuler l'ensemble de sa tournée.